

ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PLATE-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNES À ÉLÉVATION VERTICALE (NACELLE)

Durée
8 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

Référence : E3142
Effectif max : 3 participants
Quand : Suivant planning et sur demande
Rythme : journée
Langue : FR;DE
Cible : Salariés des entreprises utilisant des nacelles (plate-forme) élévatrices mobiles de personnes à élévation verticale.
Tarif : 800,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Salariés des entreprises utilisant des nacelles (plate-forme) élévatrices mobiles de personnes à élévation verticale.

OBJECTIF

Être capable de conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes à élévation verticale (PEMP) en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA)

CONTENU DE LA FORMATION

Théorie:
- Réglementation, normalisation de la PEMP du constructeur, obligation des employeurs, responsabilité du conducteur)
- Technologie et caractéristiques des appareils (classification, technologie, dispositifs de sécurité)
- Prise de poste et fin de poste
- Règles d'utilisation et de stabilité
- Les risques lors de l'utilisation de la PEMP
- Plaque de charge et plaque constructeur
- Signalisation et balisage

Pratique:
- Prise de poste
- Adéquation de la PEMP
- Familiarisation au poste de conduite
- Conduite et positionnement de la PEMP
- Fin de poste

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.

PÉDAGOGIE

La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'une nacelle (plate-forme) élévatrice mobile de personnes à élévation verticale.
Un support de cours sera remis au stagiaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique.
En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.
Une remise à niveau périodique pour ce type d'engin est exigé tous les 5 ans.